

COMpte RENDU DE LA RÉUNION
DU COMITE SYNDICAL DU 29 MARS 2016
SUITE AU REPORT DU COMITE DU 22 MARS
2016 POUR QUORUM NON ATTEINT

La séance est ouverte à 18H30 par M. Christophe BORG, président.

Les convocations ont été envoyées le 23 mars 2016.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs APPRATTI, BAHUREL, BERGER, BERTHET, BORG, BURDET, CADOUX Jean-Claude, CAILLET, CERIA, CHAUTEMPS, COHARD Roger, CROUTEIX, GRANIER, GUILLUY, MOLLARD, PAGET, PEILLEX, RAVIER, ROSSI, ROSSIGNOL, ROYBON, SAEZ, SCHWARTZMANN, VENTURINI-COCHET.

Etaient excusés : Mesdames et Messieurs BELLIN-CROYAT (pouvoir à M. BORG), COMTE, GUILLAUD, MAITRE, MILLET (pouvoir à M. ROSSIGNOL), RAFFIN, RAFFOUX, SIBUE, STEFANI.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BAUDAIN, BOUCHET BERT PEILLARD, CADOUX Marie-Madeleine, CARAGUEL, COHARD Gérard, DELAPIERRE, ENGRAND , EXERTIER, GRANGEAT, HALLOSSERIE, HUYGHE, JACQUEMENT, JOLY, KOHLY, LAMBERT, MANDRAY, MARET, MENEGHIN, MONNET, PELLET, PORTSCH, SANTAIS, SANZONE, SEAUVY, TESSANNE, VAUSSENAT, VIRET.

Membres : 60

Quorum : 31

Présents : 24

Votants : 26

Assistent également : un agent du SIBRECSA, Mme SIBUET pour la Sté SIBUET, M. GRUET pour la Sté Idex Environnement.

M. Bernard ROSSIGNOL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du comité du 8 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

SOMMAIRE

- 1- Compte de gestion 2015
 - 2- Compte administratif 2015
 - 3- Affectation des résultats
 - 4- Décision modificative n°1
 - 5- Expérimentation sur la collecte des papiers de bureau
 - 6- Marché de fourniture et livraison de conteneurs de collecte sélective
 - 7- Compte rendu des délégations du Président
 - 8- Convention de prestations de services entre adhérents de la charte CSA3D : Le Grésivaudan / SIBRECSA
- Informations et questions diverses

- 1- Compte de gestion 2015

2016 - 001 (7.1)

Le compte de gestion est conforme au compte administratif 2015. Le président soumet au vote le compte de gestion qui est approuvé à l'unanimité par le comité.

- 2- Compte Administratif 2015

2016-002 (7.1)

Sous la présidence de M. ROSSIGNOL, et en l'absence du président, le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

- **3- Affectation des résultats**

2016-003 (7.1)

Considérant la reprise anticipée du résultat, et conformément au tableau récapitulatif ci-après, le président propose d'affecter la somme de -265.54 € € au compte 1068 de la section d'investissement. Cette somme correspond à la totalité du résultat de fonctionnement cumulé et tient compte du résultat anticipé sur le budget primitif 2016.

	Reprise anticipée	Résultat définitif	écart
Résultat fonctionnement cumulé	349 025,19	348 759,65	-265,54
Résultat d'investissement	3 194 828,44	3 348 876,23	154 047,79
Affectation en réserves	349 000,00	348 759,65	-240,35

Le comité syndical valide cette proposition à l'unanimité.

- **4- Décision modificative n°1**

2016-004 (7.1)

Des écritures comptables sont nécessaires pour régulariser le résultat de l'année 2015 sur le budget primitif 2016.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
1641 - remboursements d'emprunts		153835,88		
1068- réserves			240,35	
OO1 - excédent d'investissement reporté				154 076,23
TOTAL		153835,88	240,35	154 076,23

Le comité syndical valide la décision modificative du budget primitif 2016 à l'unanimité.

- **5- Expérimentation sur la collecte des papiers de bureau**

2016-005 (9.4)

Tri Vallées a réalisé une étude gratuite sur le potentiel de récupération des papiers de bureau sur ALPESPACE (Francin) pour le compte du SIBRECSA. Le gisement des papiers de bureau est estimé à 65 tonnes/an.

Dans ce contexte, une expérimentation pratique d'une durée de 6 mois est proposée sur ce secteur. Le but est d'assoir les enseignements de l'étude et de poser les bases techniques et financières pour étendre le service à d'autres zones encore à déterminer (zones artisanales, commerciales et industrielles, mairies les plus importantes, lycées, collèges...).

Estimations de l'opération :

Coût total contenants et collecte : entre 7 500 € HT et 10 700 € HT selon le mode d'acquisition des bacs choisis : occasion, neufs ou loués. Hors opération de désarchivage.

Revente + soutien EcoFolio pour 30 tonnes : 5 400 €

Gain non-incinération/collecte OM pour 30 tonnes : 5000 €

En fonction des tonnages réellement collectés, l'opération s'équilibre dès le premier semestre, ceci même en intégrant l'investissement des bacs.

Le Comité syndical se prononce pour la validation de l'expérimentation et l'achat de bacs d'occasion destinés à la collecte des papiers de bureau, il charge le président de la mise en œuvre de l'opération, à l'unanimité.

6- Marché de fourniture et livraison de conteneurs de collecte sélective

2016-006 (1.1)

Le président présente les résultats de l'appel d'offres lancé pour la consultation relative à la fourniture et à la livraison de conteneurs de collecte sélective. Une seule offre a été reçue, conforme, elle a été retenue.

La Commission d'Appel d'Offres dont les membres se sont réunis les 4 et 14 mars 2016, a retenu l'offre de TEMACO SA, à partir des critères fixés et pondérés du dossier de consultation.

Les principaux prix sont de

Hors option

En € HT

Volume	Verre	Papiers	Emballages
0,8	695	720	695
1	1050	956	984
2	1045	988	1026
3	1022	1028	924
4	1146	1185	1048

Le coût de revient pour l'option du crochet de sacs est de 24 € HT (selon les conteneurs). Il est proposé de retenir les options dans le cadre de besoins spécifiques identifiés selon les PAV (point d'apport volontaire).

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- Entériner le choix de la CAO et retenir l'offre de TEMACO SA - Parc de la Duranne – 240 rue de Broglie – BP 40080 – 13793 Aix en Provence cedex 3.
- Charger le président de signer le marché et les commandes qui en découleront.

Débat : suite à quelques précisions, les tableaux des performances des communes seront transmis par mail.

7- Compte rendu des délégations du Président

2016-007 (5.4)

Décision n°16-001 : l'offre du Groupement INDDIGO SAS située à 73024 Chambéry et SELARL Pierre Pintat Avocat située à 75024 Paris, est retenue pour les missions d'assistance technique, juridique et financière pour le suivi de l'exploitation de l'usine d'incinération de Pontcharra et une assistance pour le renouvellement du contrat.

Les prix sont :

- Tranche ferme (contrôle technique, financier et administratif de l'exploitation, étude du mode de gestion et assistance pour la transition des contrats) : 1769.37€ HT/mois - sur 2 ans, marché renouvelable une fois sur la même durée.
- Tranche conditionnelle 0 (avenant au marché en cours) : prix forfaitaire de 7975 € HT
- Tranche conditionnelle 1 (marché d'exploitation) : prix forfaitaire de 22890 € HT
- Tranche conditionnelle 2 (DSP par affermage) : prix forfaitaire de 34560 € HT
- Tranche conditionnelle 3 (DSP en concession) : prix forfaitaire de 37880 € HT

- 8- Convention de prestations de services entre adhérents de la charte CSA3D : Le Grésivaudan / SIBRECSA

2016- 008 (1.3)

Considérant les améliorations apportées en termes de combustion des déchets par les travaux de valorisation énergétique sur l'usine d'incinération de Pontcharra, se traduisant par une augmentation de la capacité d'incinération de l'installation, le Syndicat doit apporter des tonnages plus importants pour tenir les engagements pour la revente d'électricité. Dans ce cadre et dans celui d'une économie de transport et financier pour Le Grésivaudan, une convention de prestations de services entre adhérents de la charte CSA3D est proposée.

Le Président présente la convention de prestations de services entre adhérents de la charte CSA3D : Le Grésivaudan / SIBRECSA d'une durée initiale de 6 ans. Il s'agit d'incinérer 2000 à 2500 tonnes par an, la convention débutera au 11 avril 2016.

Le comité syndical valide cette convention, à l'unanimité et charge le président de sa signature et de sa mise en œuvre.

Débat : le président précise que cela va générer des recettes pour le syndicat et des gains financiers, de temps et environnementaux pour le Grésivaudan. Un élu s'interroge sur la capacité de l'outil par rapport à l'augmentation de la population : il est difficile d'évaluer la progression du nombre d'habitants vu les changements dans les structures familiales, il n'y a pas forcément une augmentation systématique de la population sur le territoire. Une question porte sur la production électrique de l'usine d'incinération : les essais se poursuivent et le nominal n'est pas encore atteint sur une période suffisamment longue.

Informations et questions diverses

- Visite des élus du CSA3D le 1^{er} mars 2016 : la réunion s'étant organisée sur Pontcharra, le SIBRECSA a fait visiter les nouvelles installations de valorisation énergétique aux élus du CSA3D.
- Rénovation des déchèteries iséroises : les projets de rénovations sont encore en cours d'élaboration compte tenu des difficultés de reconnaissance des réseaux existants, etc. Les travaux devraient néanmoins débuter en cette fin de printemps.
- Extension des consignes de tri : le nouveau centre de tri prestataire du syndicat, la STAR, s'est engagé dans des travaux visant au tri des matériaux issus des consignes de tri élargies au « tous plastiques ». Dans ce cadre, le SIBRECSA réfléchit à faire évoluer ses consignes dans la mesure où cela sera techniquement et économiquement acceptable car le syndicat n'est pas éligible aux soutiens Eco Emballages sur ce projet.

DIFFUSION : délégués du SIBRECSA, présidents des communautés de communes et M. Marc Girard, maires des communes du Sibreca, Trésorier, 1 ex. en Préfecture, 1 ex. archive, 1 ex. pour l'affichage.

